



Section Transport d'équipement à bord des autobus scolaires	Page 1 de 1
	Date 26 novembre 2010

Énoncé	<p>Le transport de gros objets qui ne sont pas fixés de façon sécuritaire dans l'autobus peut présenter un risque pour la sécurité des élèves à bord de l'autobus. Si le véhicule doit s'arrêter brusquement, les objets peuvent devenir des projectiles et blesser les élèves. Afin d'assurer un environnement sécuritaire durant les trajets, l'équipement à bord d'un autobus scolaire est limité.</p>
Procédures	<p>Il est interdit d'apporter de l'équipement à bord d'un autobus, à l'exception de ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Patins et équipement de hockey – Il est interdit de transporter de l'équipement de hockey à bord d'un autobus pour aller à l'école et en revenir. Les patins peuvent être transportés à condition qu'ils soient placés dans un sac et que les lames soient munies de protège-lames. Les patins doivent être placés sur le plancher de l'autobus, aux pieds de l'élève.2. Instruments de musique – Les élèves peuvent transporter uniquement les instruments de musique qu'ils peuvent garder sur leurs genoux de façon sécuritaire.3. Planches à roulettes/trottinettes/patins à roues alignées – Il est interdit de transporter des planches à roulettes, des trottinettes et des patins à roues alignées à bord d'un autobus scolaire.4. Autre – Il est interdit de transporter tout objet qui est trop gros et qui ne peut être gardé en toute sécurité sur les genoux d'un élève. S'il y a une question concernant un objet à transporter, la direction d'école la présentera à WESTS qui devra prendre la décision finale.